



ANNEXES 2016

KAYAK-POLO

applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

ANNEXES 2016
applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - Hygiène et sécurité du lieu de compétition	3
1 – Respect du règlement intérieur	3
2 – Installation du matériel	3
3 – Nettoyage et stockage des équipements du compétiteur	3
4 – Hygiène et température de l'eau à l'extérieur	3
ANNEXE 2 - Spécifications techniques de l'embarcation	4
1 – Poids du kayak	4
2 – Dimensions générales des bateaux de kayak-polo	4
2.1 – <i>Généralités</i>	4
2.2 – <i>Longueur et largeur du kayak</i>	4
2.3 – <i>Surfaces du kayak</i>	5
2.4 – <i>Zones d'impact et rayon minimum de courbure</i>	5
2.5 – <i>Profondeur du kayak</i>	5
3 – Spécifications pour le rembourrage des kayaks	6
3.1 – <i>Dimension et couverture des pointes du kayak</i>	6
3.2 – <i>Matériaux du rembourrage</i>	6
3.3 – <i>Fixation du rembourrage</i>	6
3.4 – <i>Contrôle de compression du rembourrage</i>	6
ANNEXE 3 - Signaux des officiels de jeu	7
1 – Signaux de l'arbitre	7
2 – Utilisation des drapeaux.....	9
2.1 – <i>Drapeaux des juges de ligne</i>	9
2.2 – <i>Drapeaux de la table de marque</i>	9
ANNEXE 4 - Formules de jeux, quotas et classement national des clubs ...	10
1 – Formats et quota des championnats	10
1.1 – <i>Championnats de France</i>	10
1.2 – <i>Championnats nationaux</i>	10
2 – Formats et quota des autres compétitions.....	11
2.1 – <i>Coupe de France</i>	11
2.2 – <i>Tournoi qualificatif national</i>	11
3 – Définition du temps d'action de but.....	12
4 – Programmation des finales	13
6 – Participation des équipes DROM-COM.....	14
7 – Classement national des clubs	15
7.1 – <i>Participation aux compétitions officielles</i>	15
7.2 – <i>Implication dans l'organisation de compétition</i>	15
7.3 – <i>Implication dans la vie fédérale</i>	15
7.4 – <i>Résultats aux compétitions nationales</i>	15

ANNEXE 5 - Gestion des inscriptions 16

1 – Montants des droits d'inscription et de la caution	16
1.1 – <i>Droits d'inscription</i>	16
1.2 – <i>Montant de la caution</i>	16
2 – Nomenclature des noms d'équipe	16
3 – Courriers de refus ou de retrait d'inscription	18
3.1 – <i>Refus d'inscription d'équipe</i>	18
3.2 – <i>Demande de retrait d'équipe</i>	18

ANNEXE 6 - Pénalités et sanctions..... 19

1 – Pénalité pour ajout de joueur hors-délai.....	19
2 – Sanctions forfaitaires par catégorie.....	19
3 – Développement de la pratique féminine.....	19

ANNEXE 1 - Hygiène et sécurité du lieu de compétition

1 – Respect du règlement intérieur

Le lieu de compétition est une installation conçue et équipée pour offrir à ses usagers des possibilités d'activités sportives, dont le kayak-polo, de détente et de loisirs, ceci dans de bonnes conditions de confort, d'hygiène et de sécurité. Chaque installation a son propre règlement qu'il convient de respecter.

2 – Installation du matériel

Les installations devront se faire en étroite concertation entre la structure organisatrice de la journée de compétition et les responsables du lieu de compétition.

3 – Nettoyage et stockage des équipements du compétiteur

Les organisateurs de compétition devront respecter les recommandations de la commission nationale, le guide de l'organisateur le cas échéant, surtout concernant les installations de bassin et les aires de stockage à bateau.

Dans le cas d'une installation en piscine, les accès doivent être autorisés seulement lorsque le bateau et tout l'équipement du compétiteur sont nettoyés par un produit mis à disposition par le responsable de la piscine. Une fois nettoyés, les équipements ne devront quitter en aucun cas l'aire de la compétition.

4 – Hygiène et température de l'eau à l'extérieur

Les organisateurs devront choisir un lieu de compétition en :

- Veillant à la température de l'eau (minimum conseillé 12°C),
- Veillant à la température de l'air (minimum conseillé 8°C),
- Veillant à l'hygiène de l'eau (pollution, propreté) si possible contrôlée par l'autorité administrative compétente,
- Veillant à la propreté de toutes les installations (sanitaire, vestiaire, etc.).

ANNEXE 2 - Spécifications techniques de l'embarcation

En référence à l'article RP 58 (« Spécifications de l'embarcation »).

1 – Poids du kayak

Chaque kayak doit peser au minimum 7 kg. Il n'y a pas de poids maximum.

2 – Dimensions générales des bateaux de kayak-polo

2.1 – Généralités

Les dimensions générales définissent les paramètres des bateaux pour le kayak-polo. Toutes les références au plan, côté, section et axes sont considérées avec un kayak en position normale et restant stable pendant l'ensemble des mesures.

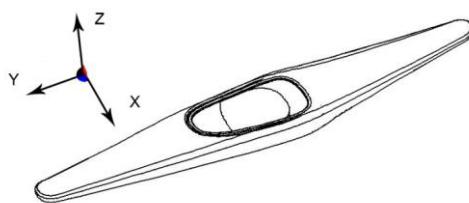


Figure 1 - Vue 3D du kayak

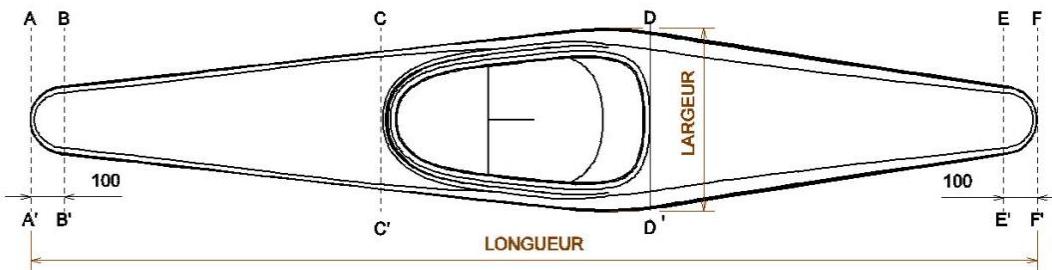


Figure 2 - Vue plane du dessus du kayak (plan x-y)

Description de la figure :

- Section AA' à BB'- Zone d'impact avant
- Section BB' à CC'- Section avant du kayak
- Section CC' à DD'- Section du siège du kayak
- Section DD' à EE'- Section arrière du kayak
- Section EE' à FF'- Zone d'impact arrière

L'arête est une ligne tout autour du kayak où le côté ou l'extrémité croise la tangente verticale (plan Y-Z). Cette ligne ne correspond pas forcément à la soudure entre la partie supérieure et la partie du dessous.

2.2 – Longueur et largeur du kayak

Modèle	Largeur minimale	Largeur maximale	Longueur minimale	Longueur maximale
Sans mousse intégrée				3100 mm (une fois les mousses avant et arrière fixées)
Avec une mousse intégrée et une mousse non intégrée	Aucune	600 mm	2000 mm	3000 mm (avant la fixation de la mousse intégrée)
Avec mousses intégrées (avant et arrière)				3000 mm

2.3 – Surfaces du kayak

Les surfaces supérieures et inférieures du kayak ne doivent pas présenter d'aspérités pour éviter de blesser tout joueur qui tomberait dessus, ou sur lequel son kayak passerait. Les parties du siège couvertes de la jupe ne sont pas comprises. Les sections concaves sont autorisées sur toute la longueur du bateau des lors que celles-ci ne représentent pas un danger.

2.4 – Zones d'impact et rayon minimum de courbure

La zone d'impact avant (AA' à BB') et la zone d'impact arrière (EE' à FF') doivent être suffisamment arrondies pour éviter de blesser les autres joueurs lors d'un choc ou d'endommager les kayaks des adversaires. Une largeur minimale de 20 cm devra être atteinte dans les premiers 10 cm mesurés sur le kayak à partir de l'arrière de la mousse. Le rayon des zones d'impact avant (B-A-B') et arrière (E-F-E') devra être de 10 cm minimum. Les extrémités avant et arrière sont arrondies, avec une section dont le rayon ne peut être inférieur à 10 cm. Les courbures ne peuvent être inférieures à 5 cm en aucun point du bateau. Le rayon minimum de la courbure convexe permis pour le dessus du bateau (section BB' à EE') est de 0,5 cm. Pour la partie du kayak qui va du point de la partie située à 2 cm au-dessus de l'arête à l'arête, et pour la surface inférieure, le rayon minimum de la courbure permis est de 3 cm.

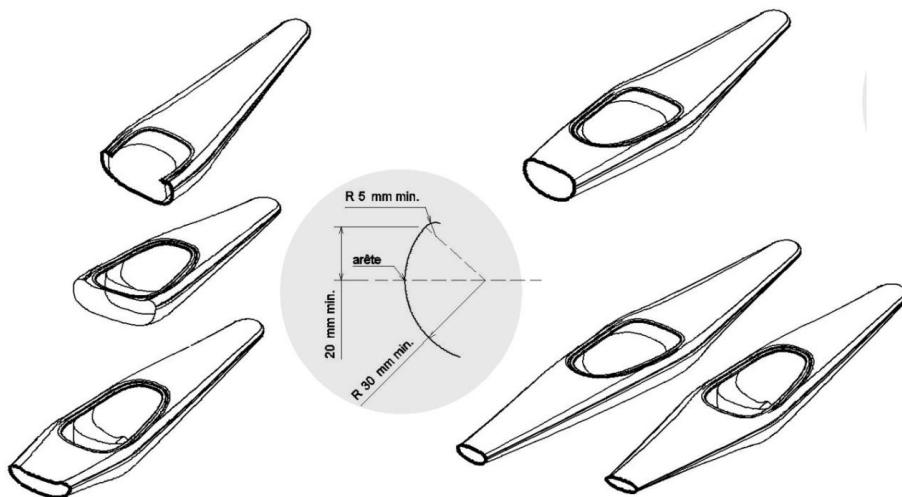


Figure 3- Rayon minimum de courbure

2.5 – Profondeur du kayak

La profondeur (hauteur) du kayak au niveau du siège doit être suffisante pour assurer une protection face aux coups que le joueur peut recevoir dans son kayak. D'un bout à l'autre (longueur) de la section du kayak comprenant le siège (de CC' à DD'), et de chaque côté au niveau du siège, le kayak doit être profond d'au moins 16 cm, l'arête au niveau du siège non comprise (comme on le voit de profil).

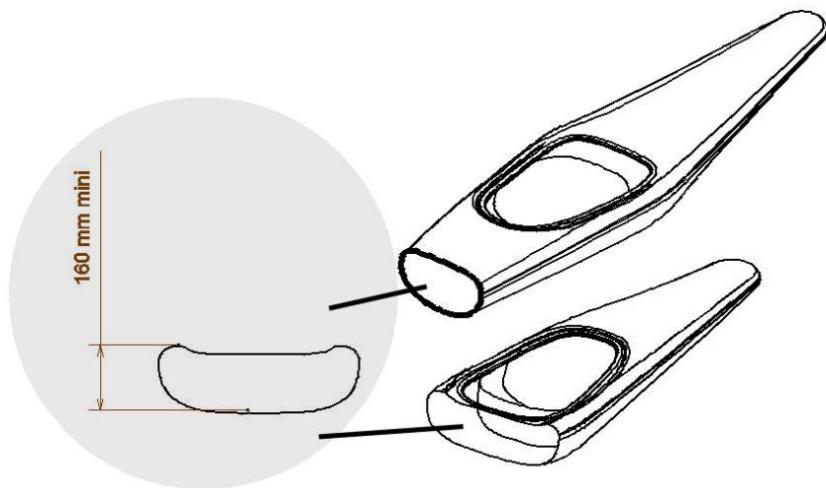


Figure 4 - Profondeur du kayak

3 – Spécifications pour le rembourrage des kayaks

3.1 – Dimension et couverture des pointes du kayak

Une protection (rembourrage) d'au moins 3 cm d'épaisseur en son centre, au moins 2 cm d'épaisseur sur les bords, et au moins 5 cm de large, conformément au schéma ci-dessous. Le rembourrage pourra dépasser jusqu'à une longueur de 10 cm sur les côtés.

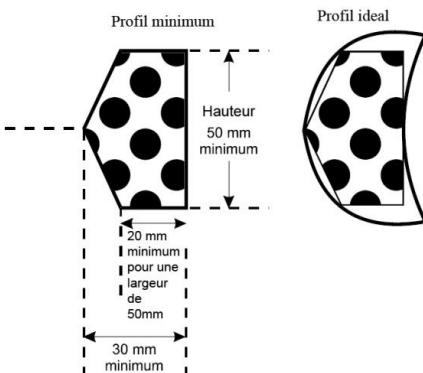


Figure 5 - rembourrage des kayaks

Le rembourrage doit couvrir les pointes du kayak en respectant les règles suivantes :

- Il doit être positionné sur les arêtes (voir la définition des arêtes dans les spécifications du kayak) de façon à couvrir au moins 1,5 cm au-dessus et au-dessous de l'arête.
- Il doit continuer autour des bouts du kayak de façon à couvrir sur au moins 10 cm de longueur les arêtes de la zone d'impact.
- Il doit se plier aux exigences d'un profil et d'une compression minimum d'un bout à l'autre de sa longueur (mesurée parallèlement à l'axe du kayak).

3.2 – Matériau du rembourrage

Si le rembourrage n'est pas fait d'un matériau homogène (comme la mousse ou le caoutchouc mou), mais composé d'un matériau proposant une épaisseur minimum et une propriété d'absorption des chocs, alors la propriété essentielle du rembourrage d'absorber les chocs ne doit pas être perdue lors de la compression qu'effectue le contrôleur avec son pouce. Le matériau doit être non tranchant, mou et efficace à l'absorption des chocs, à la température à laquelle il sera soumis dans la compétition.

3.3 – Fixation du rembourrage

La fixation du rembourrage doit respecter les règles suivantes :

- La fixation doit tenir la durée entière d'une période de compétition pour laquelle le contrôle a été effectué.
- Le rembourrage ne doit pas bouger de sa place initiale lors d'un choc contre un autre kayak ou contre le bord du bassin.
- Si des rivets ou des chevilles (boulons ou quelque autres pièces similaires) sont utilisées pour fixer le rembourrage, ils ne doivent pas être enfouis de moins de 20 mm dans le rembourrage.
- Le rembourrage doit être attaché de façon à ce que ses arêtes et ses extrémités ne présentent pas de protubérances pouvant accrocher quelque chose. Si des tubes sont utilisés, leurs extrémités doivent être fermées et couvertes.
- Pour les mousses intégrées, il ne doit pas y avoir d'espace (ou alors un espace réduit de moins d'1 cm) entre le début de la mousse et la partie du kayak à laquelle la mousse est fixée. Toute partie du kayak en lien avec la mousse aura un rayon de 0,5 cm minimum.

3.4 – Contrôle de compression du rembourrage

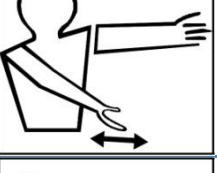
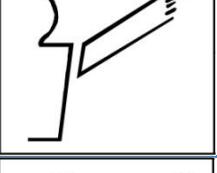
Le contrôleur doit, en le comprimant au maximum avec son pouce, effectuer une compression de 1 cm au moins. L'épaisseur et la compression sont mesurées parallèlement à l'axe du kayak. Les caractéristiques de la compression doivent être mesurées à la température qui prévaut pendant la compétition.

ANNEXE 3 - Signaux des officiels de jeu

1 – Signaux de l’arbitre

En référence à l’article RP 8 (« Arbitres »).

Numéro	Titre	Schéma	Description
1	Remise en jeu Faux départ		Un bras en avant, fléchi vers le haut, paume ouverte faisant face à la tempe. L'autre bras désigne la direction du jeu.
2	Fin de mi-temps		Les deux bras croisés devant la poitrine.
3	But marqué		Les deux bras tendus, paume contre paume, mains ouvertes, en direction du centre du bassin.
4	But refusé		Les deux bras croisés plusieurs fois au niveau de la cuisse, paumes ouvertes.
5	Jets de touche Corner		Un bras en direction de la ligne de touche. L'autre bras désigne la direction du jeu.
6	Sortie de but		Un bras tendu le long de la ligne de but, la main ouverte. L'autre bras désigne la direction du jeu.
7	Temps mort		Les deux mains forment un T avec les mains au-dessus de la tête, nettement visible par la table.
8	Entre deux		Les deux bras tendus en avant au niveau des épaules, poings serrés, pouces en haut.
9	Obstruction		Un bras tenu en l'air, poing fermé. L'autre bras désigne la direction du jeu.

Numéro	Titre	Schéma	Description
10	Éperonnage illégal Poussée illégale Joute illégale		Un poing tenu serré contre la hanche. L'autre bras désigne la direction du jeu.
11	Possession illégale Anti jeu		La main levée sur le côté et au niveau de la tête, paume devant, en écartant les doigts. Agiter la main de gauche à droite en cas d'anti jeu. L'autre bras désigne la direction du jeu.
12	Usage illégal de la pagaie		Un bras indique la direction du jeu. L'autre main, paume orientée vers le visage, vient de façon répétée percuter le premier bras.
13	Avantage		Un bras semi-fléchi est, de façon répétée, déplacé latéralement à hauteur de la taille. L'autre bras indique la direction du jeu. L'arbitre pourra compléter le geste des indications verbales « Jouez ».
14	Coup franc indirect		Un bras tendu, paume ouverte, pointant la direction du jeu parallèlement au côté du bassin. L'autre bras effectue le signal de la faute et désigne l'objet de la faute.
15	Coup franc direct		Un bras tendu, l'index pointant le but dans la direction de l'attaque. L'autre bras effectue le signal de la faute (9-10-11 ou 12). Ensuite, si nécessaire, l'arbitre désignera l'endroit de la faute.
16	Penalty		Les deux bras tendus, index pointant en direction du but.
17	Cartons		Carton tenu au-dessus de la tête. L'autre bras désigne le joueur concerné.

Notes :

- A l'exception du signal de l'avantage, tous les signaux de l'arbitre sont systématiquement précédés d'au moins un coup de sifflet.
- Si nécessaire, indiquer avec les doigts le numéro du joueur. Lorsqu'il s'agira d'un numéro supérieur à 10, le poing fermé figurera le nombre 10.

2 – Utilisation des drapeaux

2.1 – Drapeaux des juges de ligne

En référence à l'article RP 9 (« *Juges de ligne* »).

Les juges de ligne doivent être en possession d'un drapeau chacun dont la description est la suivante :

Couleur	Objectif	Utilisation
Jaune	Signalement du bon positionnement des joueurs en début de mi-temps	Drapeau levé
	Signalement d'un faux départ	Drapeau agité
	Signalement d'une faute de ligne (sortie de but ou corner)	Drapeau levé
	Signalement d'une faute de remplacement	Drapeau agité

2.2 – Drapeaux de la table de marque

En référence à l'article RP 12 (« *Gestion des scores et évènements de jeu* »).

Chaque table de marque doit être en possession de trois drapeaux dont la description est la suivante :

Couleur	Objectif	Utilisation
Blanc	Signalement de temps mort	Drapeau levé
Vert	Signalement de la fin d'exclusion de l'équipe A	Drapeau agité
Rouge	Signalement de la fin d'exclusion de l'équipe B	Drapeau agité

ANNEXE 4 - Formules de jeux, quotas et classement national des clubs

1 – Formats et quota des championnats¹

En référence à l'article RP 2 (« Calendrier et programmation des matchs ») et à l'article RG 49 (« Titre de « Champion de France »).

1.1 – Championnats de France

La liste des championnats de France est : N1H, N1F, U15 mixte, U18H et U18F.

La formule de jeu pour le championnat de France N1H est la suivante :

- Une seule zone comprenant jusqu'à 14 équipes
- Sont considérées comme reléguables les équipes aux positions suivantes : treizième et quatorzième
- Six journées sont organisées, sur un ou deux lieux par journée
- Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour)

La formule de jeu pour les autres championnats de France (N1F, U15 mixte, U18H, U18F) est la suivante :

- Le nombre de participants n'a pas de limite (compétitions ouvertes)
- Le nombre de journées et de lieux, et le mode de rencontre est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chacune des compétitions

1.2 – Championnats nationaux

La formule de jeu pour les championnats nationaux N2H et N3H est la suivante :

- Une seule zone comprenant jusqu'à 14 équipes
- Sont considérées comme reléguables les équipes aux positions suivantes : douzième, treizième et quatorzième
- Six journées sont organisées, sur un ou deux lieux par journée
- Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour)

En 2017 (et ensuite), la formule de jeu pour le championnat national N4H sera la suivante :

- Une seule zone comprenant jusqu'à 14 équipes
- Sont considérées comme reléguables les équipes aux positions suivantes : douzième, treizième et quatorzième
- Six journées sont organisées, sur un ou deux lieux par journée
- Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour)

En 2016, la formule de jeu pour le championnat national N4H est la suivante :

- Le nombre de participants est limité à 42 équipes
- La compétition se déroule en deux phases distinctes : phase de zone et phase finale
- Phase de zone :
 - Les équipes sont réparties géographiquement en 2 ou 3 zones, de 14 équipes maximum chacune, dont le nombre d'équipe par zone est équilibré par rapport aux autres zones
 - Jusqu'à six journées par zone sont organisées, sur un ou deux lieux par journée
 - Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour)
 - Les meilleures équipes de chaque zone sont qualifiées pour la phase finale (si 3 zones, alors 4 équipes par zone sont qualifiées ; si 2 zones, alors 6 équipes par zone sont qualifiées)

¹ Paragraphe modifié suite au Bureau Exécutif du 26 mai 2016

- Phase finale :
 - La phase finale se déroule sur le même site que les finales de championnat de France
 - Elle accueille 12 équipes métropolitaines, qualifiées à partir de la phase de zone ; une équipe par DROM-COM peut être qualifiée directement en finale
 - Le format de la finale est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes; il doit permettre un classement général de toutes les équipes participantes à cette phase
 - En cas de formule par poule, la répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort
 - Les meilleures équipes de la finale sont qualifiées en N3H 2017

2 – Formats et quota des autres compétitions

En référence à l'article RP 2 (« Calendrier et programmation des matchs ») et à l'article RP 72 (« Participation aux championnats nationaux senior hommes »).

2.1 – Coupes de France

La formule de jeu pour les coupes de France (CF15, CFH, CFF) est la suivante :

- Le nombre de participants n'a pas de limite (compétitions ouvertes)
- Le nombre de journées et de lieux, et le mode de rencontre est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chacune des compétitions
- Les finales se déroulent sur le même lieu, avec les 8 meilleures équipes dans chaque compétition
- Les rencontres de ½ finale et finale sont à élimination directe
- Si plus de 8 équipes sont inscrites dans une compétition, un ou plusieurs tours préliminaires sont organisés
- Le premier tour CFH est effectué sur plusieurs lieux, avec une répartition géographique des équipes
- La répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort
- Une équipe doit effectuer au moins un match à élimination directe pour passer au tour suivant

2.2 – Tournoi qualificatif national

La formule de jeu pour le tournoi qualificatif national (NQH) est la suivante :

- La compétition accueille jusqu'à 16 équipes, proposées par les commissions régionales
- Elle se déroule sur une seule journée et un unique lieu
- Le format de la finale est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes; il doit permettre un classement général de toutes les équipes participantes
- En cas de formule par poule, la répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort
- Les meilleures équipes sont qualifiées en N4H la saison suivante

Le quota d'équipe de niveau régional autorisées à participer au NQH est déterminé par la commission nationale conformément au tableau ci-dessous :

Région	Quota pour NQH 2016	Quota pour NQH 2017
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine		
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes		
Auvergne-Rhône-Alpes		
Bourgogne-Franche-Comté		
Bretagne		
Centre-Val de Loire		
Corse		
Ile-de-France		
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées		
Nord-Pas-de-Calais-Picardie		
Normandie		
Pays de la Loire		
Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Guadeloupe		
Martinique		
Guyane		
La Réunion		
Mayotte		

(*) La somme des quotas par région doit faire 16 équipes.

3 – Définition du temps d'action de but

En référence à l'article RP 6 (« Organisation des officiels »), et à l'article 41 (« Action de but »).

Compétition	Temps d'action de but
U15	Non appliqué
CF15	
U18H	
U18F	
N1H	
N1F	
CFH	
CFF	
N2H	
N3H	
N4H	
NQH	Appliqué avec un temps de 60 secondes

4 – Programmation des finales

La liste des compétitions se déroulant lors du week-end de finale de championnat est : N1H (dernière journée), N1F (dernière journée), N2H (dernière journée), N3H (dernière journée), N4H (finale), U15 mixte (finale), U18H (finale), U18F (finale).

La liste des compétitions se déroulant lors du week-end de finale de coupe de France est : CFF (finale), CFH (finale), CF15 (finale).

La programmation des finales de championnats et de coupes doit respecter les règles suivantes :

- **Jours de compétition :**
 - **En finale de championnat** : Les compétitions U15, U18H, et U18F peuvent se dérouler le vendredi et le samedi matin, et ne doivent pas être en même temps que les compétitions senior ; les compétitions N1F, N1H, N2H, N3H, N4H peuvent se dérouler le samedi et le dimanche.
 - **En finale de coupes de France** : Les compétitions CFF, CFH, CF15 peuvent se dérouler le samedi et le dimanche.
- **Bassins dédiés :**
 - **En finale de championnat** : Les compétitions U15, N1F, N1H, N2H, N3H, et N4H ont un bassin dédié ; en conséquence, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le Président de la commission nationale ou son représentant, ces compétitions ne peuvent pas se dérouler sur un bassin qui ne leur est pas dédié.
 - **En finale de coupes de France** : La compétition CF15 a un bassin dédié.
- **Arbitres autonomes** : Les arbitrages doivent être autonomes sur chaque compétition et sur chaque bassin ; en conséquence, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le Président de la commission nationale ou son représentant, les arbitres officiants sur un bassin ne peuvent ni officier ni jouer ni entraîner sur un autre bassin.
- **Horaires des matchs** : Les intervalles entre chaque début de match ne peuvent être inférieurs à 40 minutes ; dans le cas où une compétition se déroule en plusieurs phases, l'intervalle entre le dernier match d'un phase et le premier match d'une phase suivante ne peut pas être inférieur à 1h30. Aucun match ne doit commencer après 14h00 le dimanche, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le président de la commission nationale ou son représentant.
- **Réunion des responsables** : Une réunion des responsables d'équipe et des arbitres peut être mise en place 1h30 avant le début du premier match de chaque compétition ; les invitations sont personnelles et la participation de chacun des invités est obligatoire.
- **Réunion des officiels de table de marque** : Une réunion des officiels de table de marque peut être mise en place avant le début du week-end, et si besoin en milieu de week-end.
- **Remise des récompenses** : La remise des récompenses de l'ensemble des compétition se déroule le dimanche, une fois tous les matchs terminés, à partir de 15h00 ; cet horaire peut être réajusté en fonction des contraintes de chaque compétition, de l'organisateur, et des personnes invitées, sur autorisation explicité du Jury d'appel.
- **Diffusion de la programmation** : Les horaires de réunion et de remise de récompenses doivent être connus des responsables d'équipe au plus tard un mois avant la date des finales ; la programmation détaillée doit être disponible sur le tableau d'affichage au plus tard le jeudi soir précédent la compétition.

5 – Transitions en championnats nationaux senior hommes

Les nombres d'équipes promues et reléguées entre divisions des championnats nationaux seniors hommes, d'une saison à l'autre, sont les suivants (sans limite de classement) :

Transition	Nombre d'équipes promues et reléguées
Entre régional et N4H (via NQH)	Entre 2016 et 2017 2
	Pour les saisons suivantes 4
Entre N4H et N3H	3
Entre N3H et N2H	3
Entre N2H et N1H	2

En 2017, les équipes qui participeront à la compétition N4H seront (dans le cas où il n'y a pas de repêchage) :

- Les 3 équipes ayant évoluées en N3H 2016 et en position de relégable
- Les 9 équipes de la finale N4H 2016 et qui ne sont pas qualifiées en N3H
- Les 2 meilleures équipes du Tournoi qualificatif national 2016

En 2018 (et ensuite), les équipes qui participeront à la compétition N4H seront (dans le cas où il n'y a pas de repêchage) :

- Les 3 équipes ayant évoluées en N3H la saison précédente et en position de relégable
- Les 7 équipes de N4H de la saison précédente qui n'étaient en position ni de relégable, ni de monter
- Les 4 meilleures équipes du Tournoi qualificatif national de la saison précédente

6 – Participation des équipes DROM-COM

La participation des équipes DROM-COM est évolutive en fonction des compétitions :

Compétition	Journée obligatoire
N1H	6 journées
N1F	6 journées
U18H	1 journée (accès direct en finale)
U18F	1 journée (accès direct en finale)
U15	1 journée (accès direct en finale)
CFH	Accès à un tour en fonction de la division
CFF	1 journée (accès direct en finale)
CF15	1 journée (accès direct en finale)
N2H	6 journées
N3H	4 journées
N4H	Saison 2016 : 1 journée (accès direct en finale) Saison suivante : 4 journées
NQH	1 journée (obligatoire pour monter en N4H)

Les compétitions N1H, N1F et N2H ne sont pas soumises à une obligation d'adaptation du calendrier.

Pour les championnats seniors hommes, en cas de refus d'une équipe DROM-COM de monter dans la division supérieure la saison suivante, la commission nationale se réserve la possibilité de la réinscrire dans la division inférieure ou dans la division actuelle.

7 – Classement national des clubs

En référence à l'article RP 74 (« *Classements* »).

Les tableaux ci-dessous précisent le barème de points à appliquer pour effectuer le classement des clubs.

7.1 – Participation aux compétitions officielles

Désignation	Points
Equipe du club en N1F, U15, U18H, U18F, CFF, CF15	20
Un ou plusieurs licenciés dans une équipe N1F, U15, U18H, U18F, CFF, CF15	15
Equipe du club en N1H, N2H, N3H, N4H, CFH	10
Un ou plusieurs licenciés en Equipe de France	5

7.2 – Implication dans l'organisation de compétition

Désignation	Points
Club organisateur d'une finale de championnats	30
Club organisateur d'une finale de coupe de France	20
Club organisateur d'une journée de compétition (championnat ou coupe)	10

7.3 – Implication dans la vie fédérale

Points par licencié du club :

Désignation	Points
Officiel commission nationale sur site	21
Arbitre national catégorie A	15
Arbitre national catégorie B ou C	9
Responsable de compétition	6
Arbitre national stagiaire ou régional, Officiel de table de marque, Jeune Officiel	3

7.4 – Résultats aux compétitions nationales

Points pour un ou plusieurs licenciés du club dans une équipe :

Désignation	Points
Champion de France (U15, U18H, U18F, N1H, N1F)	40
2 ^{ème} de championnat de France	30
3 ^{ème} de championnat de France	20
4 ^{ème} de championnat de France	11
5 ^{ème} de championnat de France	10
6 ^{ème} de championnat de France	9
7 ^{ème} de championnat de France	8
8 ^{ème} de championnat de France	7
9 ^{ème} de championnat de France	6
10 ^{ème} de championnat de France	5
11 ^{ème} de championnat de France	4
12 ^{ème} de championnat de France	3
13 ^{ème} de championnat de France	2
14 ^{ème} de championnat de France	1

ANNEXE 5 - Gestion des inscriptions

1 – Montants des droits d’inscription et de la caution

En référence à l’article RP 60 (« Inscriptions d’équipe et règles de participation ») et à l’article RG 55 (« Droits d’inscription »).

1.1 – Droits d’inscription

Les droits d’inscription s’élèvent à :

- 150 € par équipe inscrite en championnat de France (U15, U18H, U18F, N1H, N1F)
- 150 € par équipe inscrite en championnat national (N2H, N3H, N4H)
- 50 € par équipe inscrite en coupe de France (CF15, CFH, CFF)
- 50 € par équipe inscrite au NQH

Les équipes DROM-COM sont exonérées de droits d’inscription.

1.2 – Montant de la caution²

Pour les compétitions nationales 2016, le montant de la caution est de 1000 € par équipe inscrite dans une ou plusieurs compétitions.

Pour les compétitions nationales 2017, il n’y a plus de chèque de caution à verser. Les articles du règlement sportif faisant référence à cette caution seront proposés pour modification au Conseil Fédéral avant le 1^{er} janvier 2017.

2 – Nomenclature des noms d’équipe³

En référence à l’article RP 60 (« Inscriptions d’équipe et règles de participation »).

Les noms d’équipe doivent respecter les règles suivantes :

- Règle n°1 : ils doivent contenir maximum 20 caractères, espaces et caractères spéciaux compris.
- Règle n°2 : ils doivent respecter la nomenclature suivante :

Préfixe> NOM <Catégorie> <Numéro><Genre(F)>

Les préfixes sont les suivants :

- « CD » dans le cas d’une équipe de comité départemental
- « CR » dans le cas d’une équipe de comité régional
- Aucun dans les autres cas

Nomenclature des noms :

- Dans le cas d’une équipe bi-club, le nom de l’équipe est <nom du club pilote> <nom du deuxième club>
- Dans le cas d’une équipe départementale ou régionale, le nom de l’équipe sera le nom du département ou de la région.
- Dans le cas d’une entente entre plus de deux structures, le nom de la structure parente commune (comité départemental ou régional) sera privilégié.
- Dans le cas où le nom choisi est trop long par rapport à la règle n°1, un diminutif ou un acronyme doivent être proposés pour être conforme à cette règle.

Les genres et les catégories sont les suivantes :

- « F » pour une équipe composée uniquement de femmes
- « 15 » pour une équipe moins de 15 ans
- « 18 » pour une équipe moins de 18 ans

² Paragraphe mis à jour suite au Bureau Exécutif du 26 mai 2016 – suppression du versement d’une caution pour 2017.

³ Paragraphe mis à jour suite au Bureau Exécutif du 26 mai 2016

- Aucun dans les autres cas

Les numéros sont en chiffre romain, et correspondent au rang de l'équipe dans une même entité (club, CD, CR) :

- Aucun dans le cas d'une entente ou d'une équipe jeune (pour l'équipe première de cette entente ou de cette catégorie d'âge)
- « I » pour l'équipe première dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « II » pour la première équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « III » pour la deuxième équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « IV » pour la troisième équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre

La CNA se réserve le droit d'ajuster les noms d'équipes proposés à l'inscription s'ils ne respectent pas strictement cette nomenclature, et le cas échéant de refuser une inscription si aucun accord ne peut être trouvé avec les structures candidates

3 – Courriers de refus ou de retrait d'inscription

3.1 – Refus d'inscription d'équipe

Lorsqu'une structure ne souhaite pas se réinscrire dans une compétition fermée (N1H, N2H, N3H, N4H), celle-ci doit envoyer au Président de la commission nationale et à la direction technique nationale un courrier indiquant le refus de se réinscrire, le plus tôt possible et nécessairement avant la clôture des inscriptions, de préférence au plus tard un mois avant celle-ci.

Le courrier doit être signé par le président de la structure concernée et contenir au minimum les informations :

- Compétition concernée
- Nom de l'équipe concernée
- Commentaires et souhaits éventuels

3.2 – Demande de retrait d'équipe

Lorsqu'une structure, déjà inscrite dans une compétition, souhaite se retirer de celle-ci, elle doit envoyer au Président de la commission nationale et à la direction technique nationale un courrier indiquant son souhait.

Le courrier doit être signé par le président de la structure concernée et contenir au minimum les informations :

- Compétition concernée
- Nom de l'équipe concernée
- Commentaires

ANNEXE 6 - Pénalités et sanctions

1 – Pénalité pour ajout de joueur hors-délai

En référence à l'article RP 77 (« Demande de modification hors-délai des feuilles de présence »).

La pénalité forfaitaire est fixée à 10 € par joueur ajouté sur une feuille de présence hors délai.

2 – Sanctions forfaitaires par catégorie

En référence à l'article RP 17 (« Catégories des sanctions »).

Catégorie	Sanction financière possible
Catégorie 1	50 €
Catégorie 2	70 €
Catégorie 3	100 €

3 – Développement de la pratique féminine

En référence à l'article RP 73 (« Développement du kayak-polo au féminin »).

Sanction financière :

- Une sanction forfaitaire de 100 € est appliquée pour les structures non conformes pour la première fois.
- Une sanction forfaitaire de 200 € est appliquée pour les structures récidivistes.

Partenaire Institutionnel



Partenaire Officiel



Partenaire « Développement des clubs »



Partenaires « Sport »



Partenaire des Collectivités depuis 1985



www.ffck.org



FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK
87 quai de la Marne - 94340 JOINVILLE-LE-PONT
Tel. : +33 (0)1 45 11 08 50 - Fax : +33 (0)1 48 86 13 25